

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 466

26 février 2013

SOMMAIRE

AGA Engineering Consult S.à r.l.	22340	Horefi S.à r.l.	22365
Al Eskimo & Cy S.C.A.	22352	Horizontes S.à r.l.	22365
Al Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l.	22351	HT WD Kettwiger Straße S.à r.l.	22366
Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l.	22363	HT WD Objekt III S.à r.l.	22366
Anadarko Global Energy S.à r.l.	22352	HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l.	22365
Avolon Investments S.à r.l.	22344	Hubbell Investments S.à r.l.	22337
Bank of America Global Holdings, S.à r.l.	22341	IAFS S.A.	22366
Berkeley 1 S.à r.l.	22352	IBKS Sàrl (Innovative Bau und Kanal-Sa- nierung)	22328
Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch	22327	ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l.	22328
Centre des solutions Sàrl	22364	Imber S.A.	22367
Cityhold Propco 5 S.à r.l.	22349	Immobilière Giacomo S.A.	22367
Consofi S.A.	22349	Immoprof S.à r.l.	22365
Consulting HDR + Partner S.A.	22363	Jay-Jay S.A.	22367
Cosmic Holding S.A.	22362	Jolux Invest S.A.	22367
Cufflink S.à r.l.	22363	KAD Solution S.à r.l.	22367
Cyrus Investissements	22348	KSIN Luxembourg III, S.à r.l.	22368
DH Services Luxembourg S.à r.l.	22366	Lagrev Investments S.A.	22368
Dotcorp Finance II S.à r.l.	22331	L.M. S.à r.l.	22368
Dotcorp Fine Art S.à r.l.	22331	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	22345
Enterprise technologies S.à r.l.	22344	Nive I	22368
Europa Real Estate II S.à r.l.	22344	Nive II	22368
European Directories Midco S.A.	22332	Pah Holdco Sàrl	22349
Ferma S.A., SPF	22364	S&BB Management S.A.	22364
Fisconsult S.A.	22364	S.Invest S.A., SPF	22322
Ginko S.A.	22336	TCP Global Sourcing Holdings, S.à r.l. ...	22363
Golden Finance S.A.	22364	Tecebim International Zrt. Luxembourg Branch	22327
Golden Spirits Sàrl	22328	T.E.CO Participations S.A.	22322
GSI - Grupo Sousa International S.à r.l. ..	22336	Ulran S.A.	22363
Happy Life S.à r.l.	22365		
Heystone S.A.	22366		

T.E.CO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.857.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 10 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini et de Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011874/15.

(130013384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

S.Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 174.218.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Erny SCHMITZ, commerçant, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot;

2. Madame Anne KNAUF, commerçante, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, ici représentée par Monsieur Erny SCHMITZ, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement;

3. La société en commandite par actions S.K. INVESTMENTS S.C.A., avec siège social à L-9964 Huldange, 2, Rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.804, dûment représentée aux fins des présentes par son associé commandité-gérant, la société à responsabilité limitée "KNAUF GESTION s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.808, elle-même ici dûment représentée par son gérant Monsieur Erny SCHMITZ, préqualifié..

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "S.INVEST S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,-EUR), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaire ou non, ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction, qui ne pourra excéder six (6) années. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent cinquante (150) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Erny SCHMITZ, préqualifié, cinq actions	5
2) Madame Annette KNAUF, préqualifiée, cinq actions	5
3) La société "S.K. INVESTMENTS S.C.A.", prédésignée, cent quarante actions	140
Total: cent cinquante actions	150

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par les souscripteurs prédits moyennant un apport en nature de cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois "PORTE DES ARDENNES SCHMIEDE S.A.", établie et ayant son siège social à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.588 (l'"Apport").

L'Apport est réalisé par Monsieur Erny SCHMITZ à raison de cinq (5) actions, par Madame Annette KNAUF à raison de cinq (5) actions et par la société "S.K. INVESTMENTS S.C.A." à raison de cent quarante actions.

Rapport du reviseur d'entreprises agréé indépendant

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 26 novembre 2012, dressé par "H.R.T. Révision S.A.", une société anonyme avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Dominique Ransquin, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 150 actions S.INVEST Société Anonyme d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de S.INVEST Société Anonyme et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a encore été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et le registre des actionnaires de des documents sociaux de la société "PORTE DES ARDENNES SCHMIEDE

S.A." attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle dans le chef des fondateurs-apporteurs prémentionnés.

Réalisation effective de l'apport

Les comparants, en leurs qualités de fondateurs et apporteurs, déclarent:

- que toutes les actions apportées sont entièrement libérées, libres de toutes charges et gages;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'ils sont les seuls pleins propriétaires de ces actions apportées et qu'il possèdent les pouvoirs d'en disposer;
- que toutes formalités seront réalisées aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Erny SCHMITZ, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot;
 - b) Monsieur Justin DOSTERT, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération; et
 - c) Monsieur Michel VAN GEYTE, indépendant, demeurant à B-1853 Strombeek-Bever, 66, Jan Mulsstraat (Belgique).
3. Madame Liliane THEISSEN-HERBRANDT, salariée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1 (Belgique), est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
4. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Erny SCHMITZ, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.
6. Le siège social est établi à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schmitz, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62619. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008110/294.

(130008393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Tecebim International Zrt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch).

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.577.

Il résulte des résolutions des représentants permanents de la succursale en date du 17 janvier 2013 le changement de dénomination de la succursale Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch en Tecebim International Zrt. Luxembourg Branch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch
Jacob Mudde
Représentant permanent de la Succursale

Référence de publication: 2013011875/15.

(130013137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 428.475.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Avec effet au 1^{er} janvier, 2013 Monsieur Benjamin Miles, ayant son adresse professionnelle au 2, Broadgate, London EC2M 7UR, Royaume-Uni et né le 20 juin 1969 à Crawley, Royaume-Uni a été nommé Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013012292/13.

(130014292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

IBKS Sàrl (Innovative Bau und Kanal-Sanierung), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 49.439.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012290/10.

(130014479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Golden Spirits Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 7, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 174.304.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Madame Pascale OLSEM-MAGLICA, gérante de société, née à Luxembourg, le 25 mai 1964, demeurant à L-5652 Mondorf-les-Bains, 2, rue Michel Rodange; et

2. Monsieur Fernand OLSEM, employé, né à Differdange, le 1^{er} juin 1963, demeurant à L-5652 Mondorf-les-Bains, 2, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "GOLDEN SPIRITS SARL", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires, de souvenirs ainsi que d'accessoires et d'aliments pour animaux domestiques.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, la vente d'essences, d'huiles et de graisses pour autos, de pneus, de gaz de butane, d'articles pour fumeurs, d'articles de confiserie et de café.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Remich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intermédiaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Pascale OLSEM-MAGLICA, préqualifiée, soixante-deux parts sociales,	62
2) Monsieur Fernand OLSEM, préqualifié, soixante-deux parts sociales,	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales,	124

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5555 Remich, 7, Place du Marché.
2. Madame Pascale OLSEM-MAGLICA, gérante de société, née à Luxembourg, le 25 mai 1964, demeurant à L-5652 Mondorf-les-Bains, 2, rue Michel Rodange, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. OLSEM-MAGLICA, F. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60604. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008611/139.

(130009861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Dotcorp Fine Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dotcorp Finance II S.à r.l.).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.736.

—
L'an deux mille douze.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée DOTCORP FINANCE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 106851, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre,

représentée par deux de ses gérants, Monsieur Philippe TOUSSAINT, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement à Luxembourg

et Monsieur Steve Joseph ROSENBLUM, gérant de catégorie A et président du conseil de gérance, demeurant à Paris.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit: que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "DOTCORP FINANCE II S.à r.l.", ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 119736, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2099 du 9 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1880 du 13 septembre 2010,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide de faire adopter par la société la dénomination sociale "Dotcorp Fine Art S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Dotcorp Fine Art S.à r.l.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Toussaint, Rosenblum, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009256/39.

(130010750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

European Directories Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

European Directories Holdco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 155419 (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Maître Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by European Directories Midco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed dated 27 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2259, on 22 October 2010, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the trade and companies register under number B 155418 ("Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended by a notarial deed dated 6 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2412 dated 10 November 2010.

The appearing party, duly represented, being the Sole Shareholder of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the board of directors' management report and the independent auditor's report for the financial year ending on 31 December 2010 and for the financial year ending on 31 December 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2010 and for the financial year ending on 31 December 2011.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to carry forward the losses of EUR 27,579 to the next financial year.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to give discharge to the directors of the Company for the financial year ending on 31 December 2010 and for the financial year ending on 31 December 2011.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to give discharge to the independent auditor of the Company for the financial year ending on 31 December 2010 and for the financial year ending on 31 December 2011.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to renew the mandates of Mr Patrick L.C. van Denzen and Mr Robert van't Hoeft as directors of the Company until the annual general meeting to be held in 2017.

The Meeting further resolved to approve and ratify all acts made and taken by Mr Patrick L.C. van Denzen and Mr Robert van't Hoeft in the name and on behalf of the Company between the 31 December 2011 and the date of the Meeting.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignations of Messrs Stuart Ross, Paul Walker and Antonius Bouten as Class A directors of the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and ratify the appointment of KPMG Luxembourg S.a r.l. as independent auditor of the Company in relation with the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2012.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to redenominate the existing three million two hundred thousand (3,200,000) ordinary shares into three million two hundred thousand (3,200,000) class A shares all with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its current amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) to an amount of thirty-two thousand euro and one euro cent (EUR 32,000.01) divided into three million two hundred and one (3,200,001) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolved to issued one (1) Class A Share with a par value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends.

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolved to subscribe to one (1) Class A Share having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one (1) Class A Share of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and to fully pay this new share as well as a share premium of nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine euro cent (EUR 999.99) by a contribution in kind of a definite, due and payable claim held by the Sole Shareholder against the Company and in an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) (the "Contribution").

The Sole Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact declares that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its transfer. Proof of the rights of the Sole Shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the notary and the Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution has been certified at one thousand euro (EUR 1000.-) in a report dated 7 December 2012 of the auditor (réviseur d'entreprises agréé), Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43298, in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing recognized that the new share has been paid up in kind and that the Company is the owner of the aforementioned claim in an amount of one thousand euro (EUR 1000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share as well as its allocation to the Sole Shareholder.

Thirteenth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the report of the auditor (réviseur d'entreprises agréé) drafted in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the said Contribution.

The conclusions of such report state that: "Based on our work, no facts came to our attention, which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Fourteenth resolution

The Sole Shareholder resolved to consider, approve and, to the extent necessary, ratify the receipt by the Company of a contribution in cash of nine thousand eight hundred and seventy-three euro and forty cents (EUR 9,873.40) to be made as capital contribution on the existing capital contribution account (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») of the Company.

Fifteenth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's capital is set at thirty-two thousand euro and one euro cent (EUR 32,000.01) divided into three million two hundred and one (3,200,001) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each"

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf- les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

European Directories Holdco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155419, (l'"Actionnaire Unique").

représentée par Mr Arnaud Fostier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par European Directories Midco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié en date du 27 Août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 le 22 Octobre 2010, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155418 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 6 Septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2412 le 10 Novembre 2010.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport annuel du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé le report de pertes de EUR 27.579 sur l'exercice suivant.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a donné décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a donné décharge au réviseur d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de renouveler les mandats de Mr Patrick L.C. van Denzen et Mr Robert van't Hoeft comme administrateurs B de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver et de ratifier tous les actes fait et pris par Mr Patrick L.C. van Denzen et Mr Robert van't Hoeft au nom et pour le compte de la Société entre le 31 décembre 2011 et la date de l'Assemblée Générale.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique a accusé réception de la démission de Messrs Stuart Ross, Paul Walker et Antonius Bouten comme administrateurs A de la Société.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique a approuvé KPMG Audit S.à r.l. comme réviseur d'entreprises de la Société en rapport avec les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de renommer les trois millions deux cent mille (3.200.000) actions existantes en trois millions deux cent mille (3.200.000) actions de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant d'un centime (EUR 0,01), afin d'augmenter son montant actuel de trente-deux mille euro (EUR 32.000) à un montant de trente-deux mille euro et un centime (EUR 32.000,01) divisé en trois millions deux cent mille et une (3.200.001) actions de catégorie A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune et conférant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

Onzième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'émettre une (1) nouvelle action de catégorie A avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes.

Douzième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de souscrire à une (1) action de catégorie A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Mr Arnaud Fostier, susmentionné, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé par les Actionnaires et les Souscripteurs, susmentionné, en vertu des procurations susmentionnées.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique, susmentionné, à une (1) nouvelle action de catégorie A de la Société, avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et de libérer par un apport en nature d'un consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire Unique sur la Société, d'un montant de mille euro (EUR 1.000.-) ("Apport").

L'Actionnaire Unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport en nature, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en nature à la Société.

Preuve de l'existence et du montant de l'Apport a été donnée au notaire et l'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que le montant de la créance a été certifié à mille euro (EUR 1.000.-) dans un rapport daté du 7 décembre 2012 et émis par le réviseur d'entreprises agréé, Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43298, conformément à l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés commerciales. Une copie de la déclaration et du report, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

Le comparant reconnaît que l'action nouvelle a été payée en nature et que la Société détient la propriété de la créance susmentionnée d'un montant de mille euro (EUR 1.000), preuve de cette créance a été donnée au notaire qui a expressément enregistré cette déclaration.

Ensuite l'Actionnaire Unique a décidé d'accepter la souscription et le paiement des actions nouvellement émises, ainsi que leur attribution à l'Actionnaire Unique.

Treizième résolution

L'Actionnaire Unique a accusé réception des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises agréé rédigé conformément à l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales sur lesdits apports.

Ce rapport énonce que "Based on our work, no facts came to our attention, which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Quatorzième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver et de ratifier la réception par la Société d'une contribution en numéraire de neuf mille huit cent soixante-treize euro et quarante centime (EUR 9.873,40) sous forme de contribution en capital sur le compte d'apport en capital existant (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») de la Société.

Quinzième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de Modifier les statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à trente-deux mille euro et un centime (EUR 32.000,01) divisés en divisé en trois millions deux cent mille et une (3.200.001) actions de catégorie A d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Fostier, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2012, REM/2012/1622. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009274/231.

(130010442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Ginko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.744.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 janvier 2013.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de la Société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L - 2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo CODONI, administrateur démissionnaire.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

GINKO S.A.

Référence de publication: 2013011543/17.

(130013673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

GSI - Grupo Sousa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013011551/11.

(130013797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.851.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Hubbell Investments Limited, an exempted limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of Hubbell Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on 7 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 435 of 18 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.851 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler on 11 December 2012, not yet published in the Memorial.

II.- That the 20,002 (Twenty Thousand Two) shares having a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Redemption by the Company of 1 share held by Hubbell Investments Limited in the share capital of the Company;
3. Approval of the reimbursement of the share premium attached to the 1 share held by Hubbell Investments Limited in the share capital of the Company;
4. Immediate cancellation of 1 (One) share and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (One United States Dollar);
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Amendment of first paragraph of Article 8 of the Articles of association of the Company;
7. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the shareholders of the Company further to the decrease of capital described in resolution 4. above; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved that the Company redeems 1 (One) share, with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) (the “Redeemed Share”) from Hubbell Investments Limited (the “Redemption of Share”).

The Redemption of Share is made at the aggregate nominal value of the share amounting to USD 1 (One United States Dollar) (the “Share Redemption Price”).

It is resolved that the Share Redemption Price be paid to Hubbell Investments Limited.

Third resolution

It is resolved that the Company reimburses to Hubbell Investments Limited the share premium attached to the Redeemed Share for an amount of USD 713,186.58 (Seven Hundred Thirteen Thousand One Hundred Eighty Six United States Dollars and Fifty Eight Cents) (the “Share Premium Reimbursement”).

Fourth resolution

It is resolved to cancel the Redeemed Share with immediate effect, further to the Redemption of Share and the Share Premium Reimbursement by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Redeemed Share, the Company’s share capital shall be reduced by an amount of USD 1 (One United States Dollar) so as to decrease it from its current amount of USD 20,002 (Twenty Thousand and Two United States Dollars) to USD 20,001 (Twenty Thousand and One United States Dollars).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Redemption of Share having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hubbell Investments Limited: 20,001 (Twenty Thousand and One) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 8. of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 20,001 (twenty thousand one United-States Dollars) divided into 20,001 (twenty thousand one) shares of USD 1 (One United-States Dollar) each.”

Seventh resolution

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the repayment of the Share Redemption Price and of the Share Premium Repayment and in particular the form of such repayments and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the repayment of the Share Redemption Price and of the Share Premium Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hubbell Investments Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social sis à Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l’“Associé Unique”),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de Hubbell Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 435 du 18 février 2012 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.851 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler le 11 décembre 2012, non encore publié au Mémorial.

II.- Que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de 1 part sociale détenue par Hubbell Investments Limited dans le capital social de la Société;
3. Approbation du remboursement de la prime d'émission attachée à la part sociale détenue par Hubbell Investments Limited dans le capital social de la Société;
4. Annulation immédiate de 1 (une) part sociale et réduction corrélative du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain);
5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
6. Modification corrélative de l'Article 8 des statuts de la Société;
7. Délégation, au conseil de gérance de la Société, du pouvoir de déterminer les modalités de remboursement du montant dû aux associés de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 4. ci-dessus; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société rachète 1 (une) part sociale, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la "Part Sociale Rachetée") à Hubbell Investments Limited (le "Rachat de la Part Sociale").

Le Rachat de la Part Sociale est effectuée à la valeur nominale de ladite part sociale s'élevant à 1 USD (un Dollar américain) (le "Prix de Rachat de la Part Sociale").

Il est décidé que le Prix de Rachat de la Part Sociale soit payé à Hubbell Investments Limited.

Troisième résolution

Il est décidé que la Société rembourse à Hubbell Investments Limited la prime d'émission attachée à la Part Sociale Rachetée pour un montant de 713.186,58 USD (sept cent treize mille cent quatre-vingt-six Dollars américains et cinquante-huit cents) (le "Remboursement de la Prime d'Emission").

Quatrième résolution

Il est décidé d'annuler la Part Sociale Rachetée avec effet immédiat, suite au Rachat de la Part Sociale et au Remboursement de la Prime d'Emission par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de la susmentionnée annulation de la Part Sociale Rachetée, le capital social de Société doit être réduit d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) de sorte à le réduire de son montant actuel de 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains).

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et le Rachat de la Part Sociale ayant été entièrement effectué, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Hubbell Investments Limited: 20.001 (vingt mille une) parts sociales.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que le conseil de gérance peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 8. des statuts de la Société de sorte qu'il est la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) divisé en 20.001 (vingt mille une) parts sociales de 1 USD (un Dollar américain) chacune.”

Septième résolution

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités de remboursement du Prix de Rachat de la Part Sociale et du Remboursement de la Prime d'Emission et en particulier de la forme de ces remboursements et (ii) d'effectuer toutes actions requises devant être effectuées ou de prendre toutes les décisions au nom et pour le compte de la Société, de sorte à exécuter tout document ou faire tout acte et prendre tout action réputée nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le remboursement de la Part Sociale Rachetée et le Remboursement de la Prime d'Emission.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009409/188.

(130010368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

AGA Engineering Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.112.

Par la présente je vous fais part de ma démission avec effet immédiat du mandat de gérant que j'occupe pour votre société à responsabilité limitée, AGA ENGINEERING CONSULT S.à r.l., avec siège social au 45, Avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 159112.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

GAILLAT Alain Lucien

Référence de publication: 2013012019/14.

(130014141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Bank of America Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.283.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Us M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Bank of America Global Holdings, S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.283 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 20 June 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2009 dated 23 August 2012, and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 26 October 2012, in the process of publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Merrill Lynch International Holdings, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, United States of America (the "Sole Shareholder" or "Contributor"), duly represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 December 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to an amount of USD 21,000 (twenty one thousand United States Dollars) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 136,499,000 (one hundred thirty-six million four hundred ninety-nine thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by Merrill Lynch International Holdings, Inc for the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to an amount of USD 21,000 (twenty one thousand United States Dollars) by the issuance of 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 136,499,000 (one hundred thirty-six million four hundred ninety-nine thousand United States Dollars)

(the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to USD 136,500,000 (one hundred thirty-six million five hundred thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in cash of an amount of USD 136,500,000 (one hundred thirty-six million five hundred thousand United States Dollars), (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the payment of the Share Premium, by payment in cash, so that the amount of USD 136,500,000 (one hundred thirty-six million five hundred thousand United States Dollars), is from this day on at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contributions having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Merrill Lynch International Holdings, Inc., holder of all the 21,000 (twenty one thousand) shares of the Company.

The notary acts that all the 21,000 (twenty one thousand) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the Company's share capital and subsequently article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 21,000 (twenty one thousand United States Dollars), represented by 21,000 (twenty one thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «Bank of America Global Holdings, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.283 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2099 du 23 août 2012, modifié pour la dernière fois par un acte reçu le 26 octobre 2012 par le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Merrill Lynch International Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust

Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique Associé Unique» ou l'«Apporteur»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 USD (une Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 21.000 USD (vingt et un mille Dollars Américains) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d' 1 USD (un Dollar Américain) chacune, soumises au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 136.499.000 USD (cent trente-six million quatre cent quatre-vingt dix neuf mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par Merrill Lynch International Holdings, Inc., des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément aux résolutions précédentes; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 21.000 USD (vingt et un mille Dollars Américains) par l'émission de 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (une Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 136.499.000 USD (cent trente-six million quatre cent quatre-vingt dix neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en numéraire d'un montant de 136.500.000 USD (cent trente-six million cinq cent mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les payer intégralement, ensemble avec la Prime d'Emission, par le biais d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de 136.500.000 USD (cent trente-six million cinq cent mille Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- Merrill Lynch International Holdings, Inc., détenteur de l'intégralité des 21.000 (vingt et une mille) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les 21.000 (vingt et une mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le capital social de la Société et en conséquent l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 21.000 USD (vingt et un mille Dollars Américains) représenté par 21.000 (vingt et un mille) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009120/192.

(130010389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012015/10.

(130013938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012162/10.

(130014119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Enterprise technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013012152/11.

(130013927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.315.176,90.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Merrill Lynch Equity S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.670 and having a share capital of USD 70,315,000.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 2, 2007, number 753.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on July 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 14, 2010, number 2172.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the Secretary).

The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I.- The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) is represented and the number of shares held by it is indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that fifty million (50,000,000) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the Sole Shareholder.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty million one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 150,000,176.90) so as to raise it from its present amount of seventy million three hundred fifteen thousand United States dollars (USD 70,315,000.-) represented by fifty million (50,000,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each to two hundred twenty million three hundred fifteen thousand one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 220,315,176.90) represented by one hundred fifty-six million six hundred sixty-three thousand (156,663,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each, by the issuance of one hundred six million six hundred sixty-three thousand (106,663,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above, by a contribution in cash in an amount of one hundred fifty million one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 150,000,176.90);

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the Company's articles of association, in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. Above, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two hundred twenty million three hundred fifteen thousand one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 220,315,176.90) represented by one hundred fifty-six million six hundred sixty-three thousand (156,663,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each, all subscribed and fully paid up".

4. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty million one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 150,000,176.90) so as to raise it from its present amount of seventy million three hundred fifteen thousand United States dollars (USD 70,315,000.-) represented by fifty million (50,000,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each to two hundred twenty million three hundred fifteen thousand one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 220,315,176.90) represented by one hundred fifty-six million six hundred sixty-three thousand (156,663,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each, by the issuance of one hundred six million six hundred sixty-three thousand (106,663,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder accepts and records the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to the one hundred six million six hundred sixty-three thousand (106,663,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each and fully pays them up by a contribution in cash in an amount of one hundred fifty million one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 150,000,176.90) to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The total amount of the contribution is at the disposal of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Company's Articles so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at two hundred twenty million three hundred fifteen thousand one hundred seventy-six United States dollars and ninety cents (USD 220,315,176.90) represented by one hundred fifty-six million six hundred sixty-three thousand (156,663,000) shares with a par value of one point four zero six three United States dollars (USD 1.4063) each, all subscribed and fully paid up".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows and understands English and French, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Merrill Lynch Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 124.670 et ayant un capital social de USD 70.315.000,- (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant, le 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mai 2007, numéro 753.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, le 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 octobre 2010 numéro 2172.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie HENRYON, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés ci-après le Bureau.

Le Bureau constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'associé unique de la Société (l'Associé Unique) est représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, après avoir été signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence montre que les cinquante millions (50.000.000) de parts sociales, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentés à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour connu de l'Associé Unique.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante millions cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 150.000.176,90) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix millions trois cent quinze mille dollars américains (USD 70.315.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, à deux cent vingt millions trois cent quinze mille cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 220.315.176,90) représenté par cent cinquante-six millions six cent soixante-trois mille (156.663.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, par voie d'émission de cent six millions six cent soixante-trois mille (106.663.000) parts sociales d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante millions cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 150.000.176,90);

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent vingt millions trois cent quinze mille cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 220.315.176,90) représenté par cent cinquante-six millions six cent soixante-trois mille (156.663.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante millions cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 150.000.176,90) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix millions trois cent quinze mille dollars américains (USD 70.315.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, à deux cent vingt millions trois cent quinze mille cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 220.315.176,90) représenté par cent cinquante-six millions six cent soixante-trois mille (156.663.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, par voie d'émission de cent six millions six cent soixante-trois mille (106.663.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte et enregistre la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent six millions six cent soixante-trois mille (106.663.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante millions cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 150.000.176,90) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique, décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent vingt millions trois cent quinze mille cent soixante-seize dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 220.315.176,90) représenté par cent cinquante-six millions six cent soixante-trois mille (156.663.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un virgule quatre zéro six trois dollars américains (USD 1,4063) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente Assemblée sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte est fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013009545/195.

(130010462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Cyrus Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 174.303.

Il résulte de l'acte constitutif de la société «Cyrus Investissements S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 09 janvier 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C, le 10 janvier 2013: Relation EAC/2013/508 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, en date du 16 janvier 2013, sous le numéro L130009818, que la dénomination sociale de la société dans ledit de constitution a été erronément indiquée.

Il y a donc lieu de lire:

«Cyrus Investissements» au lieu de «Cyrus Investissements S.à r.l.».

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/787. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013012080/20.

(130014402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Consofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 69.053.

—
Extrait des Résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 décembre 2012

«(...) Le mandat de Commissaire aux Comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT SàRL est spécialement reconduit pour la vérification des comptes annuels arrêtés au 31/03/2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012104/11.

(130014597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Cityhold Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.549.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012074/10.

(130014025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

PAH Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 60.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.646.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

PFIZER MEXICO LUXCO SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164648; and

PAH MEXICO HOLDCO SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164647,

here represented by Mr James MURPHY, attorney at law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 12, 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of PAH HOLDCO SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated November 10, 2010, published in the Mémorial C, number 3155, on December 22, 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164646. The articles of association have been amended for the last time on November 24, 2011 pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, number 7 (page 327), dated January 3, 2012.

An extraordinary general meeting of the shareholders held before us, on December 10, 2012, not yet published in the Mémorial C, resolved to dissolve and liquidate the company.

The same extraordinary general meeting appointed as liquidator, Mr. Jean Pol Leblon, company director, born on February 25, 1956 in Lodelinsart, Belgium, with professional address at 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

An extraordinary general meeting of the shareholders held under private seal on 11 December 2012, took knowledge of the report of the liquidator, and appointed as auditor to the liquidation, Mr. Jean AND, professionally residing at 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolves to approve the report dated 12 December 2012, of the auditor to the liquidation, Mr. Jean AND, réviseur d'entreprises, professionally residing at 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the form as attached to the present minutes.

Second resolution

The shareholders resolves to approve the liquidation accounts, as attached to the report of the liquidator, and to discharge both the liquidator and auditor to the liquidation, of any present or future responsibilities in relation to the execution of their respective mandates.

Third resolution

The shareholders resolves to pronounce the closing of the liquidation of the Company, which therefore ceases to exist.

Fourth resolution

The shareholders resolves that the Company's books and documents will be stored during a period of five years from the day of the present deed in Luxembourg, at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The shareholders resolves to discharge of any present or future responsibility of both the members of the board of managers, which were in charge until the liquidation of the Company was pronounced.

Nothing else being on the agenda and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, instrumentant.

A COMPARU:

PAH MEXICO LUXCO SARL, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

PAH MEXICO HOLDCO SARL, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Me James Murphy, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 12 décembre 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle parties comparante est les associés unique de PAH HOLDCO S.À R.L. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3155, le 22 décembre 2011 (le "Mémorial C") et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164646. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de notaire en date du 24 novembre 2011, publié dans le Mémorial C, numéro 7 (page 327), du 3 janvier 2012.

Une assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 10 décembre 2012, par-devant le notaire instrumentant, pas encore publiée au Mémorial C, décida la dissolution de la Société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire désigna comme liquidateur, Monsieur Jean Pol Leblon, administrateur de sociétés, né le 25 février 1956 à Lodelinsart, Belgique, demeurant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Une assemblée générale extraordinaire des associés tenue sous seing privé le 11 décembre 2012, a pris connaissance du rapport du liquidateur, et nomma commissaire à la liquidation Mr. Jean AND, réviseur d'entreprise, de résidence à 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décide d'approuver le rapport daté du 12 décembre 2012 rendu par le commissaire à la liquidation, Mr. Jean AND, réviseur d'entreprise, de résidence à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, rapport annexé aux présentes minutes.

Deuxième résolution

Les associés décide d'approuver les comptes de la liquidation, tels qu'ils sont annexés au rapport du liquidateur, et de donner décharge au liquidateur et à l'auditeur de la liquidation, pour toute responsabilité actuelle ou future pouvant survenir en rapport avec l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Les associés décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui dès lors cesse d'exister.

Quatrième résolution

Les associés décide que les documents et les livres comptables de la Société seront archivés pour une durée de 5 ans à compter du présent acte, au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner décharge de toute responsabilité présente ou future aux membres du conseil de gérance, qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17257. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013009624/121.

(130010370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Al Beauty (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beckl.

R.C.S. Luxembourg B 171.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012020/10.

(130014269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

AI Eskimo & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 170.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012023/10.

(130014247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Berkeley 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.754.

Les comptes annuels au 19 janvier 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012043/11.

(130014432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Anadarko Global Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 174.295.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Anadarko Worldwide Holdings C.V., a Netherlands limited partnership having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, conducting a business within the meaning of Section 16 Commercial Code and having its principal place of business at 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, United States of America,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Anadarko Global Energy S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the regis-

tered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand Dollars of United States of America (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one Dollar of United States of America (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting, unless a written waiver of notice has been signed and is made a part of the minutes of the meeting. However, attendance of a member of the Board at a meeting shall constitute a waiver of such notice and presence at such meeting, except when the person objects, at the beginning of the meeting, to the transaction of any business because the meeting is not lawfully called or convened and except that attendance at a meeting is not a waiver of any right to object to the consideration of matters required by this part to be included in the notice but not so included, if such objection is expressly made at the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present either in person or, if proxies are allowed, represented by proxy and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney or proxy to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers by the joint signatures of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 p.m. at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agree(s)), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire), if any and approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agree(s)), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire) and the approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agree(s)) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Anadarko Worldwide Holdings C.V., prenamed, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units, together with a share premium of an amount of fifty thousand Dollars of United States of America (USD 50,000).

Description of the contribution

The assets contributed are legally owned by the Subscriber. The assets contributed to the Company are composed of a financial asset of seventy thousand Dollars of United States of America (USD 70,000).

Evaluation

The aggregate value of this contribution in kind is seventy thousand Dollars of United States of America (USD 70,000). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 December 2012.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as category A managers of the Company for an unlimited period:

a.- Mr Robert Gwin, born in Illinois (USA), on May 18, 1963, residing at 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, United States of America.

b.- Robert Reeves, born in Louisiana (USA), on December 12, 1957, residing at 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, United States of America.

2. The following persons are appointed as category B managers of the Company for an unlimited period:

a.- David Dion, born in Virion (Belgium), on March 3, 1982, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

b.- Xavier De Cillia, born in Nice (France), on April 11, 1978, with professional address at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anadarko Worldwide Holdings C.V., une société en commandite simple néerlandaise, ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), menant une activité au sens de la Section 16 du Code de Commerce et ayant son activité principale au 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2012.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Anadarko Global Energy S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (Inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion, sauf si une notification d'absence écrite et signée incluant une partie du procès-verbal de la réunion a été donnée. Toutefois, la présence d'un membre du conseil d'administration lors d'une réunion constitue une renonciation de cette notification et de l'absence à cette assemblée, sauf si la personne objets, au début de la réunion, à la conduite d'une affaire parce que la réunion n'est pas régulièrement convoquée ou tenue et à l'exception que la participation à une réunion n'est pas une renonciation à tout droit de s'opposer à l'examen des questions exigées par la présente partie à être inclus dans l'avis, mais n'y sont pas incluses, si une telle objection est expressément faite à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents soit en personne ou si le pouvoir de signature est permis représentés par ce pouvoir de signature et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Anadarko Worldwide Holdings C.V., prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000 USD).

Description de l'Apport

L'Apport est légalement détenu par le Souscripteur. L'Apport à la Société est composé d'un actif financier d'un montant de soixante dix mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 70.000,-).

Evaluation

La valeur totale de l'Apport en nature est de soixante dix mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 70.000,-). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport daté du 10 Décembre 2012.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport a été apportée au Notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une durée illimitée:

a.- Robert Gwin, né à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 18 mai 1963, demeurant à 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, Etats-Unis d'Amérique.

b.- Robert Reeves, né à Louisiane (Etats-Unis d'Amérique), le 12 décembre 1957, demeurant à 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, Etats-Unis d'Amérique.

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée:

a.- David Dion, né à Virton (Belgique), le 3 mars 1982, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

b.- Xavier De Cillia, né à Nice (France), le 11 avril 1978, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008316/563.

(130009696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Cosmic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.134.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Lux Konzern S.à r.l.

Référence de publication: 2013012109/11.

(130013962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Consulting HDR + Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 82.439.

Le siège social de la société CONSULTING HDR + PARTNER S.A. R.C. Luxembourg B 82439 à l'adresse L-6686 Mertert 51, route de Wasserbillig a été dénoncé avec effet au 31/12/2012.

OKAM S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013012106/11.

(130014124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Cufflink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013012114/11.

(130013884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012021/10.

(130014283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

TCP Global Sourcing Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011882/11.

(130013827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Ulran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.563.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65766 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011904/10.

(130013788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Centre des solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 144.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour CENTRE DES SOLUTIONS SARL

Référence de publication: 2013012070/11.

(130014569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fisconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012208/10.

(130014150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Golden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.382.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013012245/10.

(130014364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

S&BB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.979.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique

Marc Lefebvre, administrateur unique de la société anonyme S&BB MANAGEMENT S.A., a pris la décision suivante:

1. Décide de transférer le siège social, avec effet rétroactif au 2 janvier 2013, à l'adresse suivante:

Rue d'Arlon, 6

L-8399 Windhof

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013011807/13.

(130013510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Ferma S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 154.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013012203/11.

(130013963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

ImmoProf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012283/10.

(130014209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012272/10.

(130014197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Horizontes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013012270/11.

(130013904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Happy Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7440 Lintgen, 10, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 164.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013012258/12.

(130014316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Horefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013012267/10.

(130014094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.081.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013012265/11.

(130014109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

HT WD Kettwiger Straße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012274/11.

(130014201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

HT WD Objekt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012278/11.

(130014200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012142/11.

(130014015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

IAFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.475.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2011, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2011, déposés au RCS Luxembourg le 10 avril 2012, référence L120056828.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012289/11.

(130013883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Jay-Jay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 159.640.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012312/10.

(130013973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Imber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 70.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMBER S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013012295/11.

(130014420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

KAD Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 154.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012321/10.

(130014148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Immobilière Giacomo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 22 janvier 2013.

Pour IMMOBILIERE GIACOMO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013012296/12.

(130013906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Jolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.680.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.01.13.

Référence de publication: 2013012316/10.

(130014035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

KSIN Luxembourg III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012333/10.

(130013857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 38, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.768.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/01/2013.

Référence de publication: 2013012336/10.

(130013972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Lagrev Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 110.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012347/10.

(130014551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Nive II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012428/10.

(130014047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Nive I, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012427/10.

(130014046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.